KPMG Academy

Consolidation : Normes françaises et IFRS
IFRS
CNF3090

IAS 36 Dépréciation des actifs : de la théorie à la pratique

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE
Présentiel : 1 journée
Soit 7h au total

PRIX
Présentiel : 1 050 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX
Consultez les sessions programmées en région

FORMATEUR
Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ
- Consolideurs, Responsables financiers, Contrôleurs de gestion

PRÉREQUIS
- Aucun

OBJECTIFS
- Acquérir une connaissance approfondie de la norme IAS 36
- Comprendre quand et comment déprécier ses actifs
- Être en mesure de réaliser des tests d'impairment : calcul de valeur recouvrable, détermination de WACC, choix des autres hypothèses
- Echanger avec des spécialistes sur les bonnes pratiques en matière de tests de dépréciation

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION
- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

PROGRAMME

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'IAS 36
- Principal objectif de la norme
- Valeur recouvrable

ACTIFS CONCERNÉS
- UGT : définition, quelques exemples

Cas pratique « devise du goodwill »
- Impact d'une cession d'activité / réorganisation interne

TESTS DES ACTIFS
- Exemples

COMPTABILISATION D'UNE PERTE DE VALEUR : QUAND ET COMMENT ?
- Méthodes et exemples

IAS 36 Dépréciation des actifs : de la théorie à la pratique

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE
Présentiel : 1 journée
Soit 7h au total

PRIX
Présentiel : 1 050 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX
Consultez les sessions programmées en région

FORMATEUR
Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

DÉTERMINATION DE LA VALEUR D'UTILITÉ ET DE LA JUSTE VALEUR

- Processus d'évaluation des flux actualisés
- Cohérence entre actifs testés et flux de trésorerie
- Valeur terminale par le flux normatif
- Taux de croissance à long terme
- Taux d'actualisation
- Définition de la juste valeur selon IFRS 13
- Méthode par le résultat (DCF)
- Méthode des comparables

Cas pratiques

RÉCONCILIATION AVEC LA CAPITALISATION BOURSIÈRE

- Réconciliation juste valeur, valeur d'utilité et capitalisation boursière
- Projet d'amendement

ANNEXES

- Book IFRS